

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Non soutenu

N° AS113

AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 5

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de l'Espace économique européen »

les mots :

« du territoire français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à restreindre au territoire français le stockage des données personnelles et de santé.